



## Revenu foncier climatisation

-----  
Par Sauze

Bonjour à tous

Une petite question

Je loue un appartement non meublé avec la climatisation qui est tombée en panne en 2023, en raison de la vétusté de celle-ci

J'ai immédiatement remplacé cette climatisation par une nouvelle pour mon locataire.

Je ne sais pas si je peux déduire cette dépense de mes revenus fonciers de l'année 2023

merci de bien vouloir m'éclairer afin d'éviter une erreur

merci à vous

pascal

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
[url=https://www.impots.gouv.fr/particulier/questions/quels-travaux-puis-je-deduire-de-mes-revenus-fonciers]https://www.  
impots.gouv.fr/particulier/questions/quels-travaux-puis-je-deduire-de-mes-revenus-fonciers[/url]

Si vous déclarez en micro-foncier, vous ne déduisez rien.

-----  
Par Sauze

Bonjour,

Merci pour votre réponse

Oui je suis au réel

-----  
Par Hibou Joli

Bjr,

Il s'agit d'une dépense d'entretien complètement déductible des revenus fonciers, voire donner lieu à une imputation sur le revenu global en admettant que vous soyez (ou optiez en cas de micro foncier) au régime réel.